

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'accès aux soins de proximité dans les Alpes-Maritimes

09 AVRIL 2019

PORTRAIT DU TERRITOIRE DES ALPES-MARITIMES

Un territoire hétérogène qui induit de fortes inégalités géographiques d'accès aux soins.



Carte des Alpes-Maritimes – Crédit Larousse

Alpes-Maritimes représente 21,8 % de la population régionale. **C'est le deuxième département de la région en nombre d'habitants.**

D'une superficie de 4 298 km², le département est bordé au Nord par les hauts sommets du Mercantour, à l'Est par l'Italie, au Sud par la méditerranée et à l'ouest par le département du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

La plus grande partie du département est constituée de montagnes : 85 % du territoire est concerné par la loi montagne ; 10 % de la superficie est supérieure à 2000 m d'altitude.

Avec 1 086 682 habitants au 1er janvier 2018 (soit une densité moyenne de 252 habitants par kilomètre carré), le département des

Les habitants du département se concentrent sur la côte littorale, en particulier dans les agglomérations urbaines : **plus de 98 % des habitants vivent dans des grandes aires urbaines qui réunissent les activités économiques et les ressources en emploi** (contre 90% à l'échelle régionale).

A l'inverse, avec 47 000 habitants seulement, le haut pays occupe en superficie 3/4 du territoire département et regroupent 84 des 163 communes du département.

Le contraste démographique entre le Nord et le sud du département est très marqué : on enregistre, dans les centres villes, une densité moyenne de 3 222 habitants par km² contre 15 habitants en moyenne par km² dans les espaces ruraux.



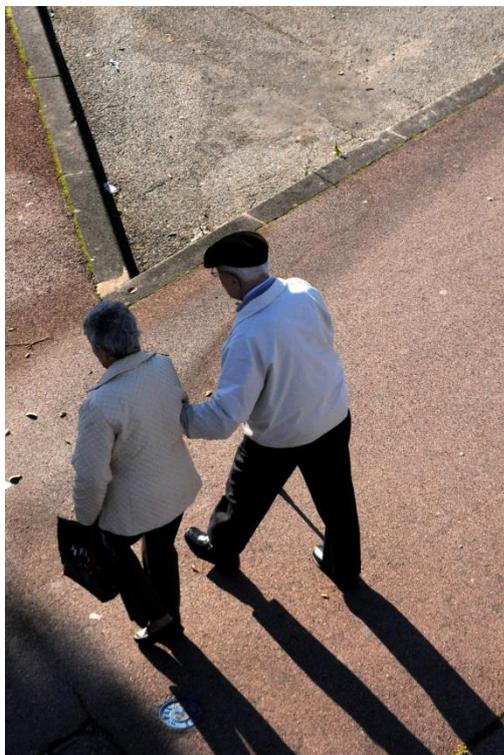
Le département des Alpes-Maritimes recouvre des inégalités socio-économiques particulièrement marquées

Les inégalités sont particulièrement marquées dans le département :

- les 10 % de ménages les plus aisés disposent d'un revenu près de 4 fois supérieur aux 10 % les plus modestes ;
- plus de 15 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (contre 14,3 % au niveau national) ;
- le taux de pauvreté infantile est de 21,8 % (contre 20,5 %) ;
- le taux de chômage a atteint 10,6 % en 2015 (contre 9,9 % en France métropolitaine).



La population des Alpes-Maritimes est vieillissante et moins dynamique que la moyenne nationale



Le département des Alpes-Maritimes est caractérisé par une population vieillissante et plus âgée que la moyenne nationale : **12,1 % de la population est âgé de plus de 75 ans** (contre 10,6 % en Paca et 9,1 % en France métropolitaine). Selon l'Insee, la croissance de la population dans la région se concentre sur les personnes âgées de plus de 60 ans, qui représenteront un habitant sur trois en Paca à l'horizon 2040 (alors que la population d'âge actif se stabiliserait).

Le vieillissement des cantons du haut pays y est encore plus marqué : dans les vallées de la Vésubie et de la Roya, les personnes de plus de 75 ans représentent plus de 15 % de la population.

Ce sont les zones urbaines très denses qui connaissent les plus faibles taux de croissance de la population mais également les plus faibles taux de mortalité¹.

Au global, la population départementale augmenterait de 11 % en 30 ans pour atteindre 1,2 million d'habitants en 2040, mais suivant un rythme de croissance de moins en moins rapide².

Depuis 2007, l'attractivité démographique du département s'érode. A cela s'ajoute un taux de natalité et un taux de fécondité plus faibles qu'ailleurs, combinés à un taux de mortalité et un indice de vieillissement élevés. Les personnes âgées sont plus nombreuses et vivent en moyenne plus longtemps qu'en Paca ou en France³.

¹ <http://www.sirsepaca.org>, données 2004-2013

² <http://www.economie06.fr/page/population> (Source : Insee)

³ http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/apps/status/status2014/tableau/ind_demo/ind_demo.asp-prov=CZ-depar=DC.htm (Source : Insee 2012)

Une offre de soins abondante mais vieillissante et inégalement accessible sur l'ensemble du territoire les Alpes-Maritimes

La démographie médicale en ville est importante, mais inégalement répartie sur le territoire et vieillissante.

L'offre ambulatoire dans les Alpes-Maritimes est supérieure à la moyenne régionale mais connaît un taux de croissance fortement négatif⁴.

Au 31 décembre 2018, **1 248 médecins généralistes libéraux** étaient en exercice dans les Alpes-Maritimes : ce qui représente environ 115 médecins pour 100 000 habitants, une densité supérieure à la moyenne nationale et régionale.

Cette densité médicale est élevée également pour les médecins spécialistes ou mixtes (145 pour 100 000 habitants dans les Alpes-Maritimes, contre 125 au niveau régional).

Se pose cependant la question de l'accès aux soins de proximité pour les patients, puisque ces ressources médicales sont inégalement réparties sur le territoire⁵.

Si la bande littorale est bien dotée en professionnels de santé libéraux malgré des disparités infra-communales, la situation concernant l'accès aux médecins généralistes, aux infirmiers libéraux et aux masseurs kinésithérapeutes est plus défavorable dans les vallées du haut pays. Un quart des bassins de vie compte une faible densité de médecins (moins de 11 pour 10 000 habitants). Il y a sur ces territoires encore des professionnels de santé libéraux mais la situation est fragile en raison de leur nombre et de leur âge.

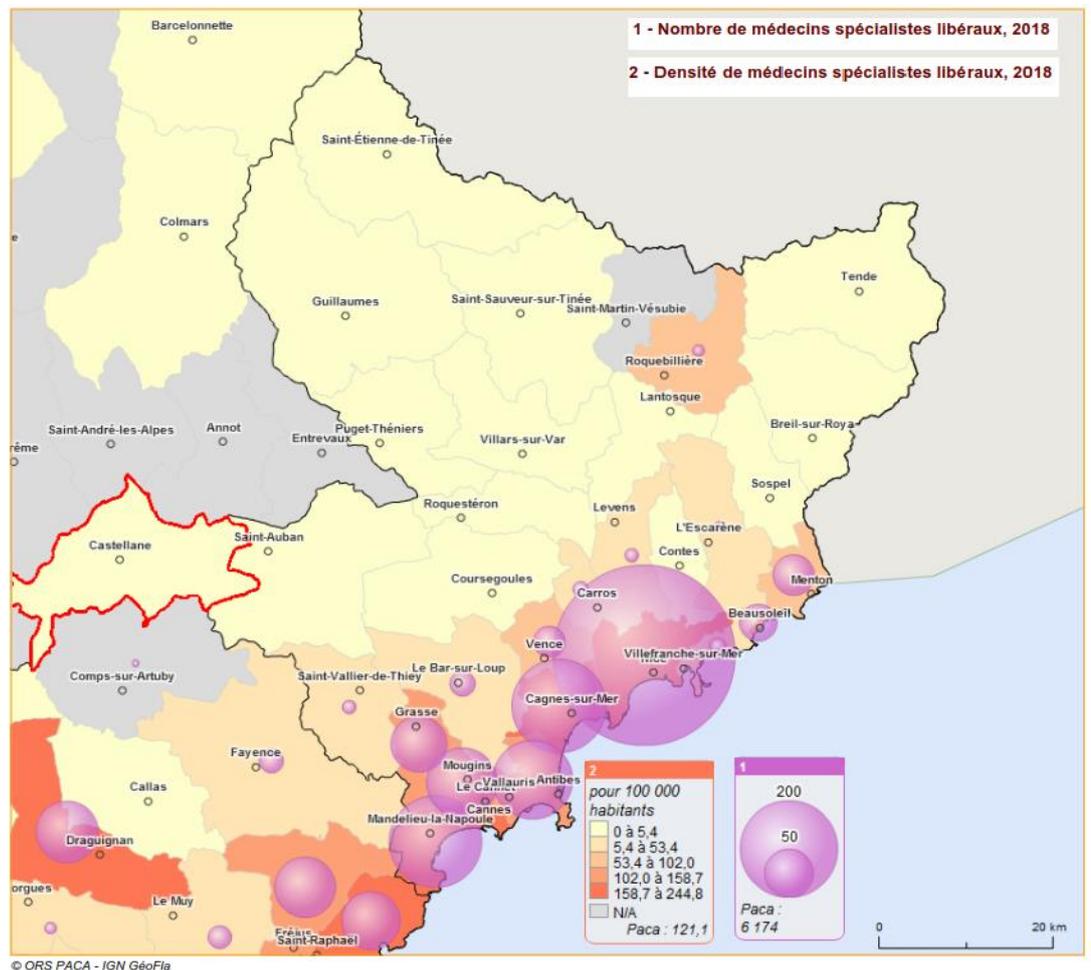
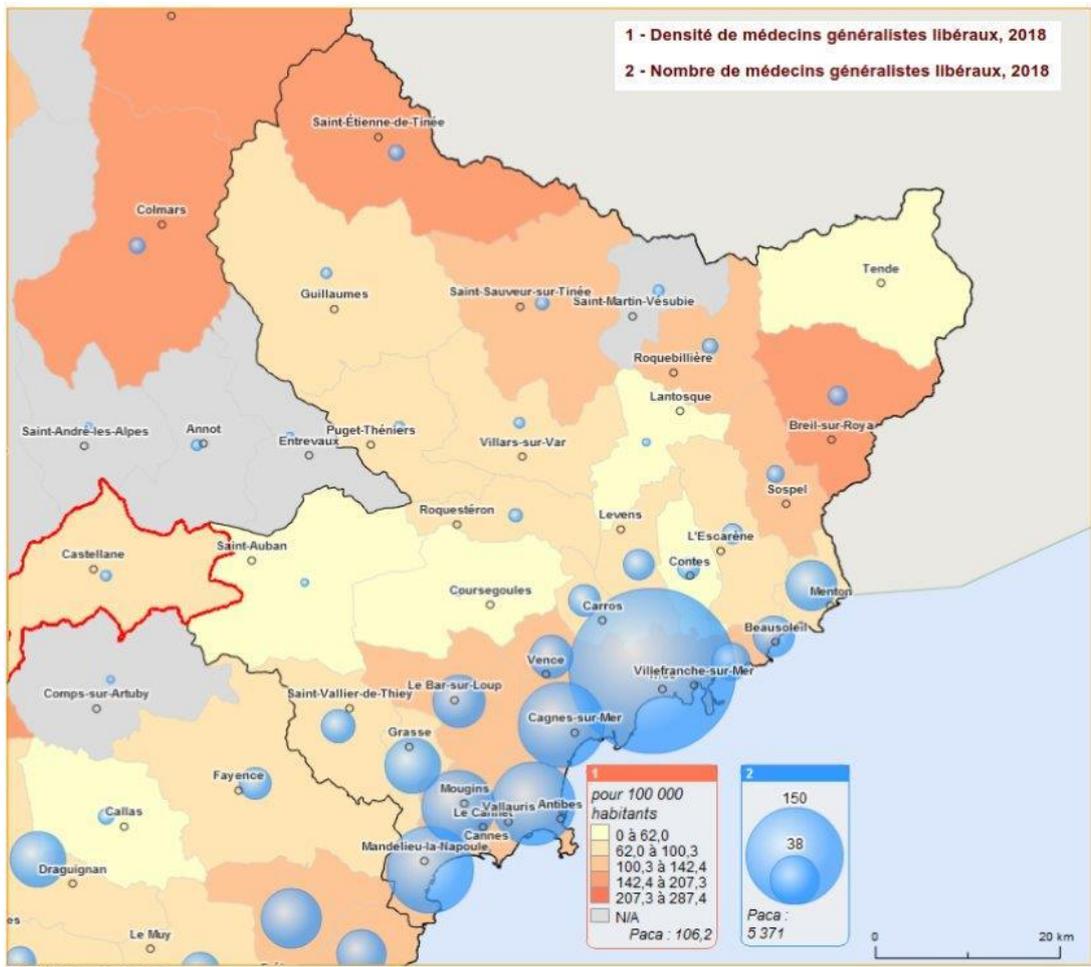
Cette démographie médicale est amenée à se raréfier dans les années à venir, étant donné le vieillissement marqué des professionnels de santé dans le département. **Plus de la moitié (58,7 %) des médecins généralistes ont plus de 55 ans.**

A cela s'ajoute la problématique de l'accessibilité financière aux soins de ville pour les patients puisque dans les Alpes-Maritimes, plus de 20 % des omnipraticiens et plus de 50 % des spécialistes sont conventionnés en secteur 2.⁶

⁴ https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/atlas_de_la_demographie_medicale_2016.pdf

⁵ Source : <http://demographie.medecin.fr/demographie> (CNOM, 2016)

⁶ http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/obj-res1_4_page_maladie.pdf

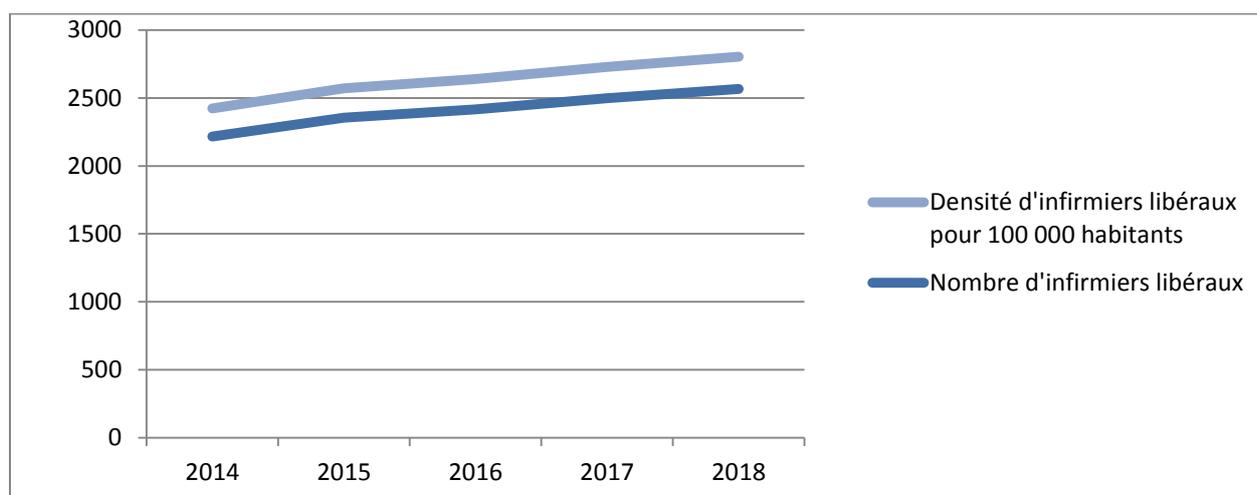


Les professionnels paramédicaux dans les Alpes-Maritimes

Un département globalement bien doté en professionnels paramédicaux avec une répartition inégale sur le département

➤ Les infirmiers libéraux

2 567 infirmiers libéraux exercent dans les Alpes-Maritimes, soit une densité de 237,1 pour 100 000 habitants dans le département, contre 141 au niveau national.



➤ Les masseurs-kinésithérapeutes libéraux

1 666 masseurs-kinés libéraux étaient en exercice dans les Alpes-Maritimes en 2018, pour une densité de 153,9 pour 100 000 habitants contre 102 au niveau national.

Alpes Maritimes	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'infirmiers libéraux	2217	2354	2415	2497	2567
Densité d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants	205,0	217,6	223,5	230,5	237,1

L'offre hospitalière



Avec **56 établissements de santé**, l'offre hospitalière des Alpes-Maritimes est dense : 3.5 lits d'hospitalisation complète en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) pour 1000 habitants (contre 3.4 en France métropolitaine). Six établissements publics de santé de proximité assurent une offre de santé de proximité dans les zones repérées fragiles ou à risque. En revanche, les établissements de recours et de référence demeurent concentrés sur la bande littorale.

Le groupement hospitalier de territoire (GHT) des Alpes-Maritimes réunit l'ensemble des hôpitaux publics des Alpes-Maritimes :

- le centre hospitalo-universitaire de Nice (établissement support) ;
- le centre hospitalier d'Antibes Juan les Pins ;
- le centre hospitalier de Cannes ;
- le centre hospitalier de Grasse ;
- le centre hospitalier de Menton ;
- groupe hospitalier Sophia-Antipolis-Vallée du Var (incluant le CH Antibes et le CH Puget-Thénières) ;
- le centre hospitalier Saint Maur de St-Etienne-de-Tinée ;
- le centre hospitalier intercommunal de la Vésubie ;
- le centre hospitalier St Lazare de Tende ;
- le centre hospitalier de Breil-sur-Roya ;
- le centre hospitalier St Eloi de Sospel.

FICHE D'IDENTITE

Mise à jour : 29/01/2019

Groupement Hospitalier de Territoire : **Alpes-Maritimes** **GHT-06**

ACTIVITES
Source : Autorisations ARHGOS

- 5 Sites d'urgences
- 1 Sites d'urgences pédiatriques (*)
(*) dans le cadre du partenariat des hopitaux pédiatriques CHU-Ienval
- 5 Sites de réanimation
- 1 Sites de réa. pédiatrique (*)
(*) dans le cadre du partenariat des hopitaux pédiatriques CHU-Ienval
- 4 Maternités

POPULATION 2015
du territoire
Source : Recensement INSEE

1 082 440

12,3%
de plus de 75 ans

CAPACITE
Source : SAE 2017

	MCO	SSR	PSY
Lits	2 270	513	241
	59,3%	21,7%	25,5% (*)
Places	295	5	74
	40,7%	2,6%	100,0% (*)
Taux d'occupation	0,85	1,04	1,33

(*) Part du GHT dans le territoire

VOLUMES D'ACTIVITES
Source : PMSI - année 2017

	(*)	(**)
MCO Séjours	234 964	38%
SSR Journées	195 551	22%
PSY Journées	117 172	29%
Accouchements	7 507	61%
Passages aux urgences	316 728	76%

Source : ORU

(*) Part du GHT dans le territoire
(**) dont l'activité dans le cadre du partenariat des hopitaux pédiatriques CHU-Ienval

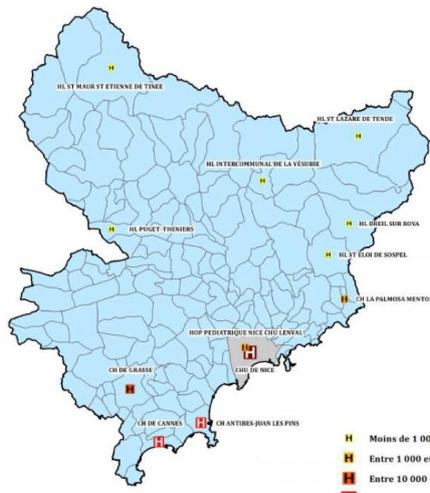
EQUIPES/ETP
Source : SAE 2017

- 1 550 Médecins
- 7 359 Para-médicaux
- 1 686 Administratifs

ECONOMIE - en millions d'euros
Source : DIAMANT

Résultat (*)	-14,0 M€	Produit global (*)	1 072,9 M€
Produit versé par l'assurance Maladie			
T2A	525,9	DAF	77,1
		Autres (**)	145,4

(*) CF 2017 Budget H
(**) Forfait annuels, MIGAC, FIR



Autres acteurs hospitaliers du territoire
Source : PMSI - année 2017

MCO	Nb d'Établissements privé à but lucratif	12
	Nb d'Établissements privé à but non lucratif	4
SSR	Nb d'Établissements privé à but lucratif	17
	Nb d'Établissements privé à but non lucratif	6
PSY	Nb d'Établissements privé à but lucratif	5
	Nb d'Établissements privé à but non lucratif	2
HAD	Nb d'Établissements	2
CLCC	Nb d'Établissements	1



L'offre hospitalière privée (33 établissements de santé) est très dynamique dans les Alpes-Maritimes. Elle représente 30 % des lits d'hospitalisation complète et 50 % des places disponibles dans le département.

L'offre en établissements et en services médico-sociaux

La prise en charge des personnes âgées

- 147 établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). 11 000 lits d'Ehpad.
- 36 services de soins infirmiers à domicile (Ssiad).
- 2500 places en Ssiad.

Un taux d'équipement dans les Alpes-Maritimes comparable à celui de la région.

Les enjeux partagés avec le conseil départemental comme avec les acteurs du secteur médico-social, dans le cadre de la priorité « Grand Age » et de développement de la société inclusive portent sur l'adaptation de l'offre.

Pour le grand âge : renforcer la médicalisation des établissements et services ; développer et restructurer le maintien à domicile ; accompagner la recomposition de l'offre en hébergement ; accompagner les expérimentations en cours sur le territoire (astreintes IDE de nuit, Ssiad à horaires élargis, pôle d'activité et de soins adaptés (Pasa) de nuit, services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad), relayage et de Ehpad hors les murs).

La prise en charge des personnes en situation de handicap

- 4 698 places.
- 56 structures de prise en charge pour enfants et adolescents handicapés, soit 1 986 places. 48 structures pour adultes, soit 1 122 lits et places.
- 15 établissements et services d'aide par le travail (Esat) avec 1 590 places pour travailleurs handicapés.

Dans le secteur du handicap, en intégrant la priorité nationale de société inclusive, l'ambition est de développer des réponses souples et inclusives, diversifier les modalités d'accueil et de prises en charge

LES ACTIONS EN COURS ET A VENIR

1- Renforcer l'offre de soins au service des patients

Un zonage pour identifier les territoires où l'offre est insuffisante.

Le zonage du 23 février 2018 a permis une nette amélioration de la couverture avec :

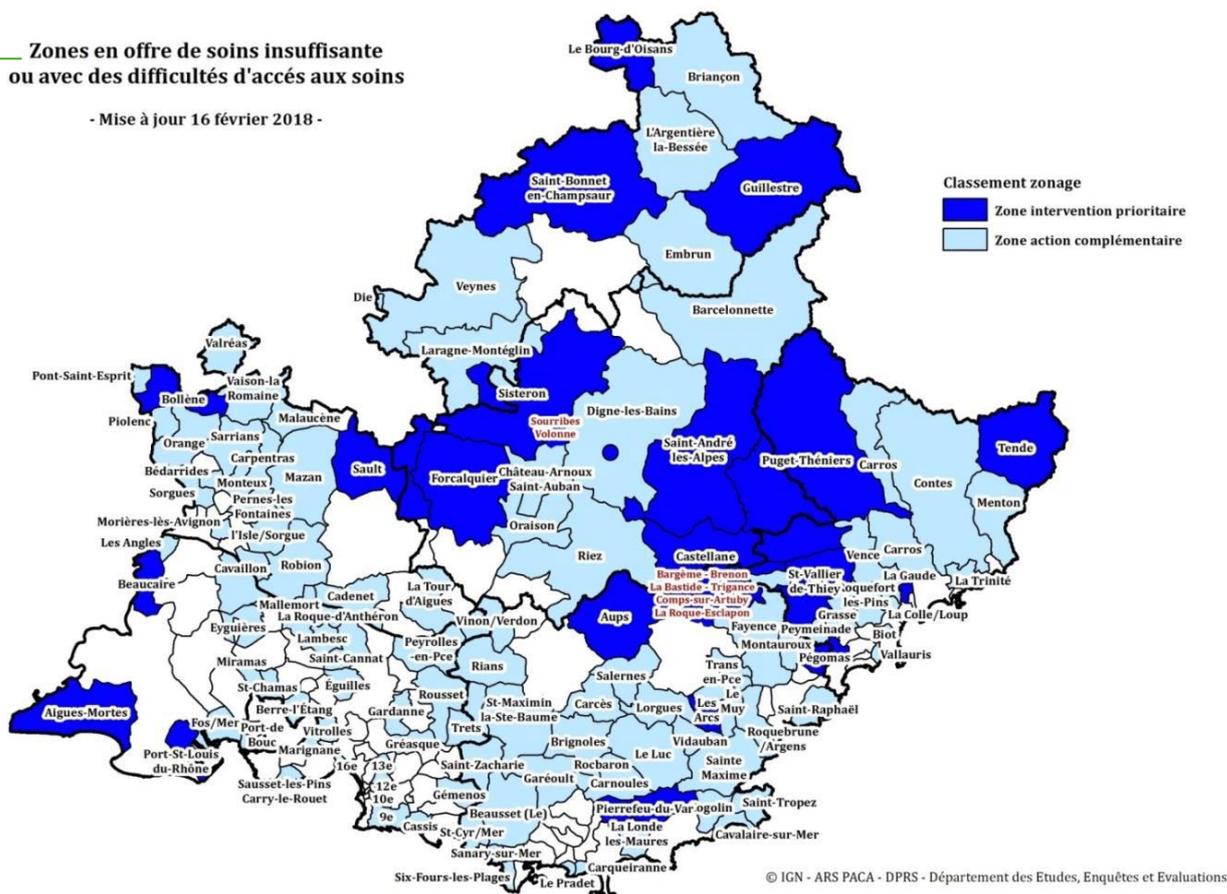
- des zones d'intervention prioritaire (ZIP) couvrant 4 % de la population des Alpes-Maritimes;
- des zones d'action complémentaire (ZAC) couvrant 26 % de la population départementale.

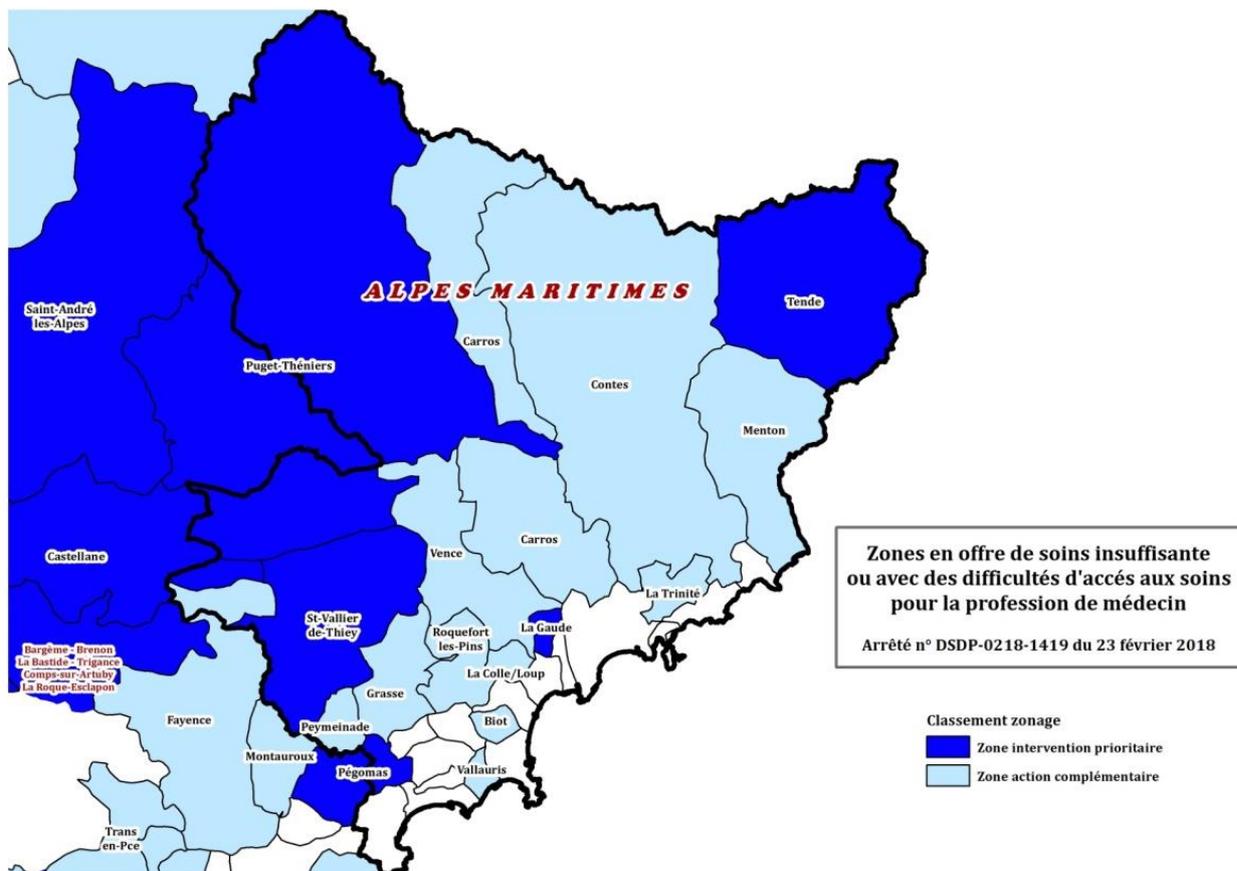
Au total, 30 % de la population du département est couverte par le zonage contre 3% dans l'ancien zonage datant de 2010.

Ce sont désormais 120 communes sur les 163 du département qui bénéficient d'un bouquet d'aides financières, parmi lesquelles l'accès au fonds de compensation de la TVA et des incitations à l'installation de médecins généralistes.

Zones en offre de soins insuffisante ou avec des difficultés d'accès aux soins

- Mise à jour 16 février 2018 -





Le dispositif des médecins correspondants Samu pour améliorer la réponse à l'urgence sanitaire

L'accès aux soins au nord du département et les transferts vers les hôpitaux littoraux sont dépendants de la géographie atypique du département. Les temps de trajet peuvent parfois dépasser une heure pour certains déplacements Nord-Sud (il faudra, par exemple près de deux heures de trajet pour rejoindre le CHU de Nice depuis le centre hospitalier de St Etienne de Tinée).

Afin d'améliorer l'accès à des soins urgents, en particulier dans les territoires situés à plus de 30 minutes d'un service d'urgence (secteurs de Valderoure, et des vallées de l'Estéron, du Haut Var, de la Haute Tinée, de Vésubie - Valdeblore, de la Roya et de la Bévéra), le déploiement d'un réseau rénové de médecins correspondants du Samu (MCS) animé par le CHU de Nice constitue un des dispositifs permettant de sécuriser les prises en charge en urgence de patients en vallée et d'améliorer les temps d'accès à un Smur. Ils complètent les médecins sapeurs-pompiers volontaires, historiquement présents dans les Alpes-Maritimes.

Dans les Alpes-Maritimes, on comptait fin 2016 seulement 5 MCS. Après une refonte complète du dispositif en 2017 sous l'impulsion de l'ARS, 8 MCS ont pu être formés et sont à présent opérationnels, d'autres devraient les rejoindre en 2019.

Des dispositifs d'accueil de stagiaires pour inciter les internes de médecine générale à suivre leur stage dans les zones sous-denses des Alpes-Maritimes

En 2019, le département des Alpes-Maritimes compte **116 médecins généralistes « maîtres de stage universitaires »**. Ce dispositif d'accueil de stagiaire dans les cabinets libéraux ou en structure d'exercice coordonné constitue un des principaux leviers pour susciter l'installation de jeunes médecins.

Il y a actuellement 76 internes de médecine générale en stage dans les Alpes-Maritimes répartis en :

- 37 internes en stage de DES 1^{ère} année « stages neo praticien » ;
- 16 internes en stage de DES 2^{nde} /3^{ème} année ;
- 23 internes en stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS).

Des structures d'exercice coordonné pour garantir l'accessibilité aux soins

Le mode d'exercice coordonné, de plus en plus prisé des professionnels, et tout particulièrement des jeunes médecins, constitue un des dispositifs favorisant le développement ou le maintien d'une offre de soins sur les territoires fragiles.

L'ARS Paca accompagne l'émergence des structures d'exercice coordonné, en finançant, à travers le Fond d'intervention régional (FIR), à la fois une aide méthodologique précoce par un centre ressource pour l'élaboration du projet de santé et la réflexion sur les modalités de coordination, et également une aide au démarrage (40 000 € pour les communautés professionnelles territoriales de santé, 20 000 € pour les maisons de santé pluriprofessionnelles), pour aider à acquérir un logiciel de dossier patient partagé informatisé, à rédiger des statuts permettant d'émarger à des rémunérations contractuelles en contrepartie d'actions de santé publique et de coordination, et enfin pour indemniser les temps consacrés à la coordination.

Concrètement, une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), c'est quoi ?

La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées. Le projet de santé est un pré-requis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

Alors qu'en janvier 2017 on comptait seulement 2 maisons de santé pluriprofessionnelles ouvertes avec un projet de santé labellisé par l'ARS (Breil sur Roya et Valdeblore) et un pôle de santé sur Nice en quartier prioritaire de la ville (PS3M quartier des Moulins), l'action conjuguée de l'ARS et de ses partenaires permet de compter au 1^{er} trimestre 2019 dans le département :

13 structures labellisées et en fonctionnement

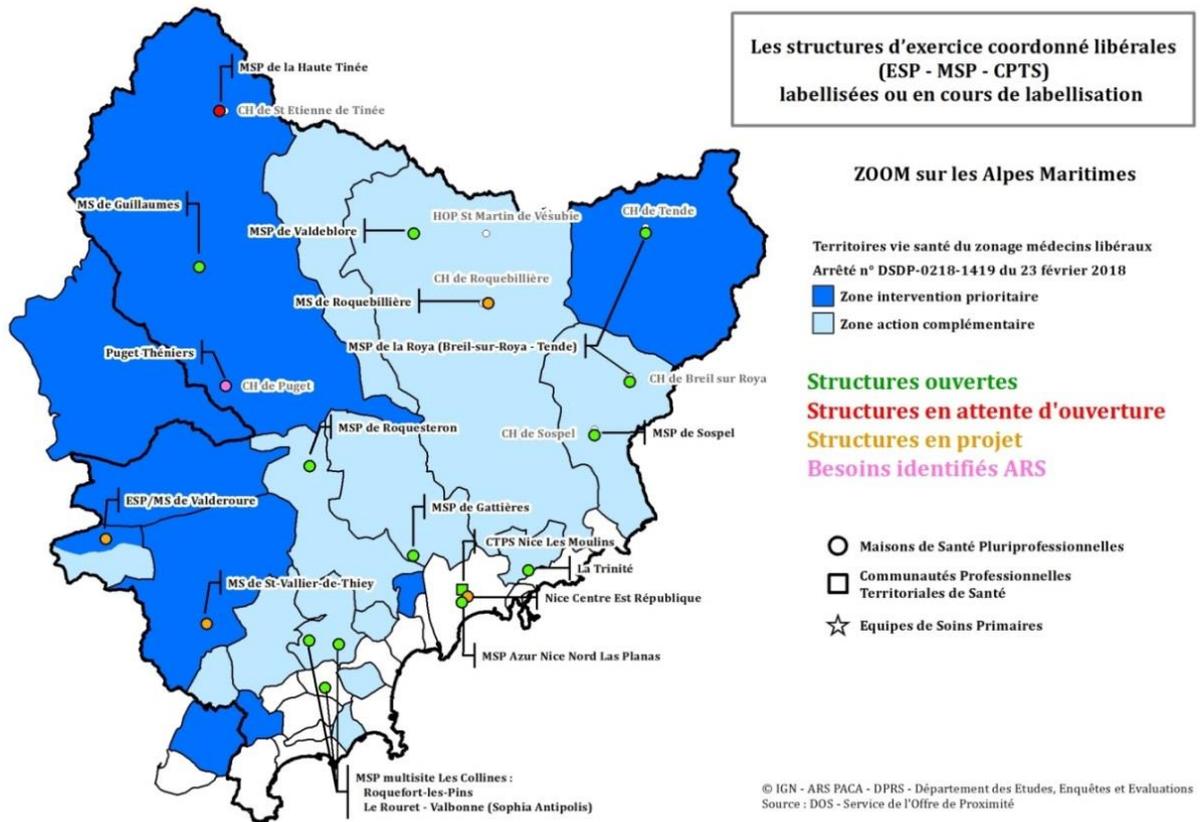
▪ **7 maisons de santé pluriprofessionnelles**

- Breil-sur-Roya : labellisée en décembre 2013 (maison de santé connectée)
- Sospel : labellisée en juin 2018
- Valdeblore : labellisée en janvier 2016
- La Trinité : labellisée en septembre 2017
- Nice Las Planas : labellisée en avril 2018
- Roquefort-les-Pins – Le Rouret – Valbonne/Sophia Antipolis : labellisée en septembre 2017
- Roquestéron : labellisée en novembre 2017

▪ **1 communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) : Nice Les Moulins**

▪ **7 centres de santé polyvalents**

- MGEN
- Union des mutuelles de France
- PEP 06
- Centre régional de biologie et de médecine du sport
- Service universitaire de préventive et de promotion de la santé
- Vauban
- Trachel



Les projets de structure d'exercice coordonné

- **6** maisons de santé pluriprofessionnelles en projet, certaines avec un projet de santé déjà labellisé et prêtes d'ouvrir :
 - Gattières
 - Mouans-Sartoux
 - Nice centre est République
 - Roquebillière
 - Saint-Etienne-de-Tinée
 - Saint-Vallier-de-Thiery
 - Valderoure
- **Des communautés professionnelles territoriales de santé en projet à l'initiative des professionnels** (par exemple Mougins Mouans-Sartoux, Vallée de la Roya)

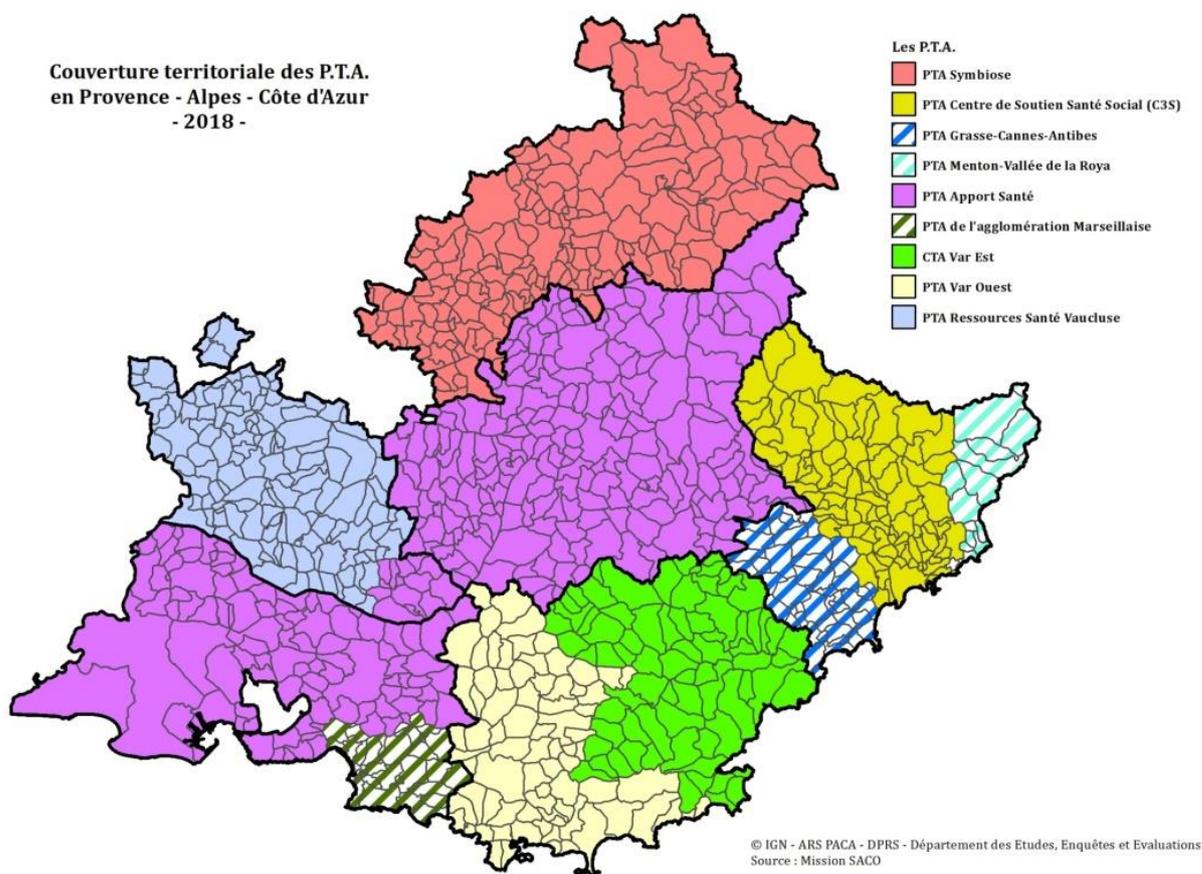
Des plateformes territoriales d'appui pour accompagner les professionnels de santé

Les PTA ont pour but d'apporter une réponse lisible et globale aux professionnels de santé dans l'organisation des parcours de santé complexes. Identifiée par un numéro de téléphone, la plateforme territoriale d'appui est une équipe pluri-professionnelle qui apporte son aide aux professionnels de santé qui font face à une situation complexe dans la prise en charge ou l'accompagnement d'une personne, quels que soient l'âge, la pathologie ou le handicap.

L'objectif ? Encourager le maintien à domicile et éviter les ruptures de parcours et les hospitalisations inutiles ou évitables.

Il existe **3 plateformes territoriales d'appui (PTA)** dans les Alpes-Maritimes :

- PTA C3S : couvrant Nice et le haut pays
- PTA Est Azur : couvrant les vallées de la Bévéra et de la Roya ainsi que le mentonnais
- PTA Cap Azur : couvrant l'ouest du département (en cours de création et opérationnelle fin 2019)



Des dispositifs spécifiques pour développer le lien ville-hôpital

Développer le lien ville-hôpital et la place des hôpitaux de proximité en mettant en place des missions hospitalières de proximité, grâce à :

Des consultations avancées proposées dans les hôpitaux locaux :

- à Puget-Théniers : direction commune avec CH Antibes : consultations en pédiatrie, cardiologie. Développement de la téléconsultation ;
- direction commune entre CHU de Nice et l'hôpital de proximité de Tende en avril 2019.

Des équipes mobiles extra-hospitalières:

- une équipe mobile de soins palliatifs attachée à l'hôpital de Cannes ;
- une équipe mobile de gériatrie attachée à l'hôpital de Grasse.

Un exercice mixte pour assurer une présence médicale pérenne et continue sur les territoires

Les différentes modalités de l'exercice mixte :

- postes d'assistants spécialistes à temps partagé CHU-CH et structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP), centres de santé) ;
- poste d'assistant universitaire de médecine générale (AUMG), médecin souhaitant garder un lien étroit avec la faculté de médecine.

Une des mesures concrètes et rapides du projet « Ma Santé 2022 » prévoit de créer 400 postes de médecins généralistes à l'échelle du territoire national, dans les territoires prioritaires, soit :

- en exercice partagé entre l'hôpital et la ville. Le jeune médecin exercera une partie de son activité dans un hôpital public/privé et pratiquera l'autre partie de son temps dans un cabinet libéral dans une zone sous-dense ;
- en développant le salariat dans une structure de soins (centres de santé ou hôpital) ou en cabinet libéral dans le cadre d'un contrat de collaboration salariée.

Un guichet unique pour simplifier la vie des professionnels de santé et gagner du temps médical

Offrir aux professionnels de santé, en un point d'entrée unique, un accès aux informations, aides et accompagnement utiles aux étapes clés du projet professionnel et personnel, depuis leurs études à leur installation jusqu'à leur retraite.

Ce guichet unique est co-piloté par l'ARS et l'Assurance Maladie.

Concrètement, ce guichet unique est un numéro téléphonique et une adresse mail dédiée.



UN GUICHET UNIQUE POUR VOS DÉMARCHES

@ www.paca.paps.sante.fr

✉ paca@guichet-unique.sante.fr

☎ **0811 910 009**